FOCUS N°67

Baromètre démographique 2024 de la Région de Bruxelles-Capitale

JEAN-PIERRE HERMIA & DIANE TENNSTEDT

Au début des années 2020, la démographie bruxelloise a été chamboulée par la pandémie de Covid-19 et par la guerre en Ukraine, impactant la mortalité et les migrations. Que s'est-il passé en 2023 ? Est-on revenu à une évolution plus classique ? Ce Focus fait le point sur chacune des composantes de l'évolution de la population de la Région bruxelloise en 2023 et sur la composition de sa population au 1er janvier 2024.

Introduction

Le début des années 2020 a été marqué par la pandémie de Covid-19 et par la guerre en Ukraine. Ces deux phénomènes ont marqué la démographie de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), en impactant la mortalité et les migrations, tant internes qu'internationales (IBSA, 2023). De ce fait, la croissance de la population bruxelloise a été en dents-de-scie: après deux années (2020 et 2021) au cours desquelles elle était plus faible, l'arrivée massive d'Ukrainiens en 2022 l'a dopée.

Mais que s'est-il passé en 2023 ? L'immigration internationale, particulièrement élevée en 2022 dès l'invasion de l'Ukraine par la Russie, est-elle revenue à un niveau plus modéré ? Y a-t-il eu un sursaut dans le nombre de naissances, qui ne cesse de diminuer depuis plusieurs années ? La RBC est-elle restée largement perdante vis-à-vis des deux autres régions du pays par le jeu des migrations internes ?

Ce Focus a pour objectif de répondre à ces questions, en se basant sur les statistiques de population de l'Office belge de statistique (Statbel), issues du Registre national. Ces données sont relatives aux mouvements de la population (naissances, décès, migrations), qui expliquent l'évolution de la population¹

de la RBC jusqu'au 1^{er} janvier 2024. Les données analysées concernent aussi le stock de la population au 1^{er} janvier 2024 (âge, sexe, nationalité, ménage).

1,25 million d'habitants en RBC

Au ler janvier 2024, la Région de Bruxelles-Capitale compte **1249 597 habitants**. C'est **8 422** habitants **de plus qu'un an auparavant**, soit une **augmentation relative de 0,68** %. Cette augmentation est similaire à celle de la Flandre (+0,69 %) et est plus de deux fois supérieure à celle de la Région wallonne (+0,29 %). L'année 2023 s'inscrit donc dans la suite de la croissance de la population bruxelloise ininterrompue depuis 1996.

L'évolution de la population d'un territoire résulte de la dynamique concomitante de trois mouvements :

- > le mouvement naturel, soit les naissances et les décès ;
- le mouvement migratoire interne, soit les migrations depuis et vers le reste du pays;
- le mouvement migratoire international, soit les migrations depuis et vers l'étranger.

En Région bruxelloise, en 2023, la **croissance de la population** est **favorisée** par un **solde naturel et un solde migratoire international positifs**, avec respectivement +5 404 et +21 443 habitants. Les **migrations internes font** quant à elles **perdre des habitants** à la Région avec un solde de -18 752 habitants.

Seule la RBC gagne des habitants grâce à son mouvement naturel

Le solde naturel (→ Glossaire) est positif depuis 1992² en Région de Bruxelles-Capitale (②). En d'autres termes, au cours des trente-deux dernières années, le nombre de naissances y a dépassé le nombre de décès. En 2023, c'est même la seule région dont la population augmente par son mouvement naturel : il y a eu 5 400 naissances de plus que de décès (①). Les régions flamande et wallonne perdent respectivement 2300 et 4100 habitants en 2023, du fait d'un excédent du nombre de décès sur celui des naissances.

Bien que toujours positif, le mouvement naturel est en diminution presque ininterrompue depuis 2014 en RBC. Quelles sont les dynamiques qui expliquent cette tendance?

Le nombre de naissances ne cesse de diminuer en RBC

La diminution du solde naturel s'explique directement par la baisse des naissances, initiée il y a 9 ans. En 2023, 13 987 enfants sont nés en RBC³ (1). Ce sont 750 naissances de moins que l'année précédente et plus de 4 500 naissances de moins qu'en

2014 (3). Le nombre de naissances a donc chuté d'un quart en moins de dix ans.

Le taux brut de natalité (TBN) (→ Glossaire) poursuit sa diminution, passant de 16,9 % en 2010⁴ à 11,2 % en 2023. Sur la même période, le TBN a diminué de 11,2 % à 9,2 % en Région flamande et de 11,5 % à 9,2 % en Région wallonne. La natalité demeure donc plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions du pays. Les valeurs supérieures du TBN en Région bruxelloise s'expliquent notamment par une proportion plus importante des femmes âgées de 20 à 44 ans, et donc en âge d'avoir des enfants.

Cependant, malgré une proportion de femmes en âge de procréer qui reste plus importante en Région bruxelloise (19,9 % de la population, contre 15,2 % Flandre et 15,5 % en Wallonie), l'écart entre les TBN régionaux se resserre. Cela s'explique notamment par une fécondité bruxelloise en nette diminution (IBSA, 2025). En effet, l'indice conjoncturel de fécondité en 2023 (→ Glossaire) est désormais plus faible en RBC (1,37) qu'en Région flamande (1,50) et wallonne (1,48).

La mortalité bruxelloise n'a jamais été aussi faible

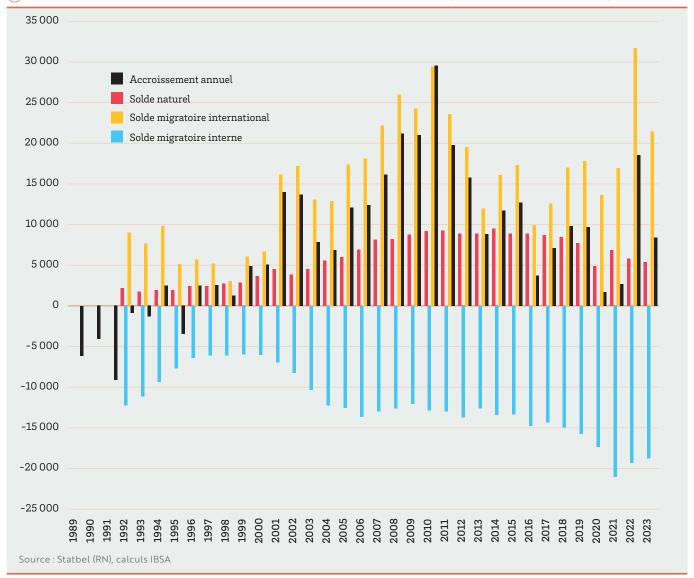
En 2023, **8 583 Bruxellois sont décédés**, soit 331 de moins que l'année précédente (1). **Il n'y a jamais eu aussi peu de décès en RBC depuis 1992**. Le taux brut de mortalité (TBM) (→ Glossaire) est de 6,9 ‰ en 2023 en Région bruxelloise, soit la valeur la plus faible également depuis sa création. Cela confirme la tendance à la baisse de la mortalité, quasiment continue depuis 30 ans, à l'exception notoire de l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19 et la surmortalité qu'elle a engendrée.

1) MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC (ANNÉES 2019 À 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Population au 1er janvier	1 208 542	1 218 255	1 219 970	1 222 637	1 241 175
Mouvement naturel					
Naissances	16 635	15 847	15 690	14 744	13 987
Décès	8 916	10 984	8 849	8 914	8 583
Solde naturel	7 719	4 863	6 841	5 830	5 404
Mouvement migratoire interne					
Immigrations internes	25 089	23 585	23 854	25 011	25 023
Émigrations internes	40 811	40 904	44 905	44 318	43 775
Solde migratoire interne	-15 722	-17 319	-21 051	-19 307	-18 752
Mouvement migratoire international					
Immigrations internationales	54 317	42 748	48 414	62 522	56 166
Entrées	46 184	35 993	39 261	52 470	45 281
Réinscriptions après radiation	6 350	5 341	5 905	6 001	6 093
Changements de registre (entrées)	1 783	1 414	3 248	4 051	4 792
Émigrations internationales	36 518	29 113	31 449	30 837	34 723
Sorties	17 921	14 283	15 285	15 994	16 451
Radiations	18 358	14 556	15 924	14 552	17 819
Changements de registre (sorties)	239	274	240	291	453
Solde migratoire international	17 799	13 635	16 965	31 685	21 443
Ajustement statistique	-83	536	-88	330	327
Population au 1er janvier de l'année suivante	1 218 255	1 219 970	1 222 637	1 241 175	1 249 597
Accroissement annuel	9 713	1 715	2 667	18 538	8 422

Source: Statbel (RN), calculs IBSA

(2) COMPOSANTES DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC DE 1989 À 2023 (EN NOMBRE DE PERSONNES)



Le TBM en Région bruxelloise reste largement inférieur aux valeurs enregistrées en Région flamande (9,5 ‰) et en Wallonie (10,3 ‰) en 2023.

La RBC est passée d'une région à la population vieillie⁵ à une région dont la population est globalement nettement plus jeune. Le rajeunissement relatif de la population bruxelloise a eu lieu des années 1990 à 2016. Cela a diminué la proportion de la population d'âges élevés, soit la plus soumise au risque de

décéder. Il en a résulté mécaniquement une baisse de la mortalité.

L'espérance de vie à la naissance (→ Glossaire) en Région bruxelloise est de 82,2 ans en 2023. Elle a augmenté de 0,6 an par rapport à 2022 et se situe entre celle de la Région flamande (83,2 ans) et celle de la Région wallonne (80,6 ans). L'espérance de vie à la naissance des Bruxellois est plus élevée chez les femmes (84,4 ans) que chez les hommes (79,7 ans) en 2023.

(3) ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES, 1992-2023

(4) ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCÈS, 1992-2023



3

Bruxelles est toujours largement déficitaire vis-à-vis des 2 autres régions

Au cours de l'année 2023, **25 023 personnes sont venues s'installer en Région de Bruxelles-Capitale, en provenance d'une des deux autres régions du pays** (1 , 5). C'est quasiment le même nombre qu'au cours de l'année 2022 (25 011). Le nombre d'immigrations internes est légèrement supérieur à celui des deux années précédentes (2020 et 2021), qui avaient été impactées par la pandémie de Covid-19. L'année 2023 se trouve dans la moyenne des entrées internes observées en RBC depuis une dizaine d'années. Néanmoins, en le rapportant à la population bruxelloise, qui est en hausse continue, ce flux entrant est en diminution depuis les années 2000 : le taux d'immigration interne est passé de 24 % à 20 % entre 1999 et 2023.

Toujours en 2023, 43 775 Bruxellois ont quitté la Région pour s'établir en Flandre ou en Wallonie (1). Ce nombre est en légère baisse pour la deuxième année consécutive, mais il demeure très élevé (6). Globalement, le nombre de Bruxellois quittant la RBC pour le reste du pays a nettement augmenté depuis l'an 2000. La baisse enregistrée au cours des deux dernières années (1 130 sorties de moins) est-elle synonyme d'un changement de tendance? En sachant que l'année 2021 était en partie une année de récupération de départs n'ayant pas pu avoir lieu en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19, il est possible que la baisse enregistrée depuis lors soit un retour à une situation plus normale, et non pas une tendance à la baisse du nombre de départs de la RBC. Seules les futures statistiques démographiques permettront de vérifier cette hypothèse.

Le **solde migratoire interne**, soit la différence entre les immigrations et les émigrations internes, s'élève à -18 752 unités en 2023 (1,2). S'**il reste largement négatif**, ce solde est moins conséquent pour la deuxième année consécutive. Ainsi, il est de 11 % moins négatif qu'en 2021, qui était une année record (-21 051). La Région bruxelloise reste donc nettement déficitaire par rapport aux deux régions, par le jeu des migrations interrégionales.

Néanmoins, il est utile de rappeler que si Bruxelles perd globalement des habitants vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie, près de 25 000 habitants de ces régions ont rejoint la RBC en 2023. C'est l'équivalent de la population de la commune de Watermael-Boitsfort qui arrive chaque année en provenance de la Flandre ou de la Wallonie.

L'attractivité internationale de la RBC ne se dément pas

Au cours de l'année 2023, **56 166 personnes sont arrivées en RBC en provenance d'un pays étranger** (1, 7). C'est plus de 6 300 entrées de moins qu'en 2022 (62 522), année qui avait été très impactée par la guerre en Ukraine et l'arrivée massive de ressortissants ukrainiens dans la Région (IBSA, 2023). Néanmoins, le **nombre d'immigrations internationales** demeure particulièrement élevé en 2023, et, **mise à part l'année 2022, il n'avait jamais été aussi élevé en RBC** (7).

Parmi ces immigrations internationales, 4792 sont des changements de registre. Il s'agit très majoritairement de demandeurs d'asile, inscrits au Registre d'attente, qui ont acquis en 2023 le statut de réfugiés? Ils sont donc passés dans le Registre des étrangers, entrant de ce fait dans la population bruxelloise prise en compte dans ce Focus. Hormis en 2010, année de régularisation importante de demandeurs d'asile, le nombre de changements de registre n'avait jamais été aussi élevé dans la Région qu'en 2023.

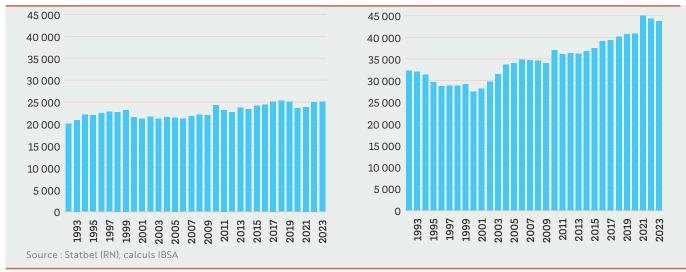
Toujours en 2023, **34 723 Bruxellois ont quitté la Région pour aller s'installer à l'étranger** (1 , 8). C'est près de 3 900 de plus qu'en 2022, soit une hausse de 13 %. Cette augmentation du nombre d'émigrations internationales n'est pas inédite et leur nombre se rapproche de celui des années 2016 à 2019, période record des départs de la RBC vers l'international.

Cette hausse de l'émigration internationale en 2023 s'explique en grande partie par une augmentation du nombre de radiations d'office (+3 267 en un an), qui s'élève à 17 819 unités en 2023. La radiation d'office est une opération administrative qui s'apparente à une émigration internationale, à la suite d'un contrôle d'adresse et d'une constatation par l'administration communale que la personne n'habite plus à l'adresse considérée.

Le solde migratoire international, soit la différence entre les immigrations et les émigrations internationales, est de

(1992-2023)

6 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉMIGRATIONS INTERNES (1992-2023)

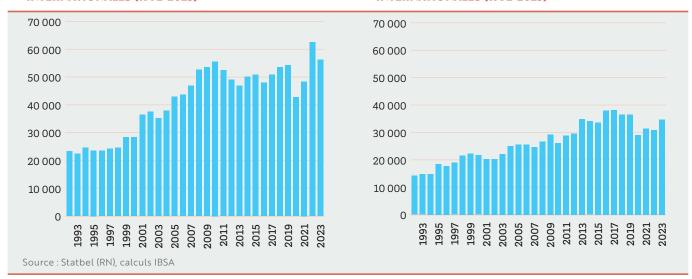


7 ÉVOLUTION DU NOMBRE INTERNATIONALES (1992-2023)

D'IMMIGRATIONS

8 ÉVOLUTION DU NOMBRE INTERNATIONALES (1992-2023)

D'ÉMIGRATIONS



21 443 unités en 2023 (1,2). Même s'il est nettement inférieur à celui de l'année 2022 (+31 685), il **reste à un niveau très élevé**, à l'instar de celui enregistré au cours des années 2007 à 2012, soit lors du boom démographique qu'a connu la Région bruxelloise. De ce fait, **les migrations internationales demeurent en 2023 l'élément le plus déterminant de la croissance de la population bruxelloise**.

15 des 19 communes ont gagné des habitants en 2023

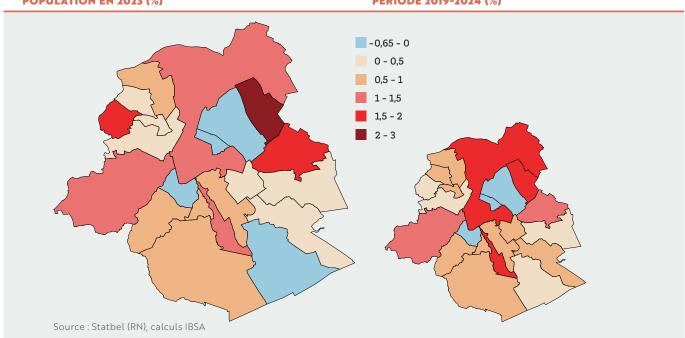
Si la population de la RBC augmente globalement en 2023, ce n'est pas le cas dans chacune des 19 communes bruxelloises (9). En effet, la population de quatre communes diminue légèrement : Saint-Josse-ten-Noode, Watermael-Boitsfort, Schaerbeek et Saint-Gilles. La population stagne dans quatre autres communes

(Auderghem, Ganshoren, Molenbeek-Saint-Jean et Woluwe-Saint-Pierre), alors qu'elle augmente de moins de 1 % dans six autres (Koekelberg, Etterbeek, Forest, Jette, Uccle et Ixelles). L'augmentation est plus importante à Anderlecht (+1,2 % soit 1500 habitants), dans la Ville de Bruxelles (+1,3 % soit 2500 habitants), à Berchem-Sainte-Agathe (+1,5 % et près de 400 habitants) et à Woluwe-Saint-Lambert (+1,7 % et près de 1000 habitants). Enfin, elle atteint +2,2 % à Evere, ce qui correspond à près de 1000 habitants supplémentaires.

Concernant Schaerbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, cette baisse de la population n'est pas nouvelle : la population de ces 3 communes est en diminution au cours des cinq dernières années (10). Ainsi, Saint-Josse-ten-Noode a perdu près de 600 habitants, Saint-Gilles en a perdu près de 1000, et Schaerbeek, 2900. Au cours de la même période, c'est la Ville de Bruxelles qui a gagné le plus d'habitants, tant en relatif (plus de 8 %) qu'en absolu (+15100).

9 TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION EN 2023 (%)

10 TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN POUR LA PÉRIODE 2019-2024 (%)



En 2024, Bruxelles se distingue des deux autres régions

La population de la plus jeune région du pays tend à vieillir

Au 1^{er} janvier 2024, la Région bruxelloise compte 612 199 hommes et 637 398 femmes, soit 49 % d'hommes et 51 % de femmes.

L'âge moyen de la population bruxelloise a augmenté au cours des dix dernières années, passant de 37,4 ans en 2014 à **37,9 ans en 2024** (11). Malgré cette hausse, cet indicateur reste largement inférieur à celui de la Région flamande (43,2 ans) et de la Région wallonne (42,1 ans). La population bruxelloise reste donc en moyenne nettement plus jeune que ses homologues flamandes et wallonnes, malgré un léger vieillissement.

La structure par âge de la population bruxelloise au ler janvier 2024 est le **reflet des évolutions observées dans le passé**. Ainsi, par exemple, le fait que la proportion des 0-9 ans ait diminué depuis 2014 est la conséquence de la baisse des naissances au sein de la Région (<u>cf. supra</u>). Inversement, la hausse de la proportion des 10-24 ans entre 2014 et 2024 est la conséquence directe du boom démographique et des naissances des années 2007-2012.

Au 1er janvier 2024, la structure par âge de la Région de Bruxelles-Capitale se distingue nettement de celle de l'ensemble de la Belgique (12). En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent plus d'un quart de la population du Royaume alors qu'elles ne représentent que 13,1 % de la population en RBC. Il y a donc proportionnellement beaucoup moins de personnes âgées à Bruxelles. C'est tout le contraire au niveau des personnes d'âges actifs (18-64 ans), qui représentent 65,2 % de la population en RBC contre 59,3 % sur l'ensemble de la Belgique.

Jamais la RBC n'a compté autant de ressortissants étrangers

Au 1^{er} janvier 2024, la **population étrangère**, c'est-à-dire l'ensemble des Bruxellois qui ne disposent pas de la nationalité

belge, s'élève à 464 629 personnes, ce qui correspond à **37,2** % **de la population bruxelloise**. Cette proportion est **en hausse pour la 19**ème **année consécutive** en RBC. Le nombre d'étrangers y a augmenté de 6 400 unités entre 2023 et 2024. La RBC se distingue avec une proportion de ressortissants étrangers plus de trois fois plus importante que celles de la Région flamande (10,8 %) et de la Région wallonne (11,0 %).

Parmi ces étrangers en RBC, les Français sont de loin les plus nombreux au 1er janvier 2024 (70 830), suivis par les Roumains (46 594), les Italiens (36 696) et les Marocains (33 166), juste devant les Espagnols (32 455). Ces chiffres s'expliquent par l'histoire des flux migratoires en provenance des pays d'origine, mais pas uniquement (→ Encadré).

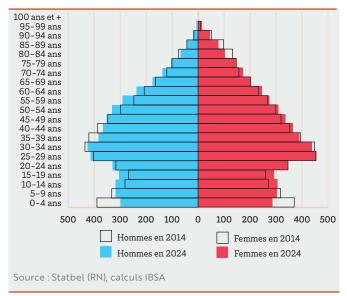
Près d'un ménage bruxellois sur deux est une personne qui vit seule

578 881 ménages privés vivent en Région bruxelloise au le janvier 2024. Ce sont 4 300 unités de plus qu'au le janvier 2023. Cela correspond à une **augmentation annuelle de 0,74** %, qui est légèrement supérieure à celle de l'effectif de population (+0,68 %). L'augmentation plus importante du nombre de ménages privés par rapport à l'effectif de population a pour conséquence une nouvelle diminution de la taille des ménages privés bruxellois (2,14 individus par ménage en 2024). Cette diminution, initiée en 2019, est cependant en perte de vitesse. La **taille moyenne des ménages** privés bruxellois reste toutefois **inférieure à celle des deux autres régions** : 2,28 en Région flamande et 2,23 en Région wallonne.

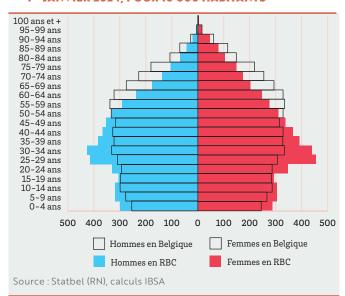
Les ménages composés d'une seule personne représentent la plus grande proportion des ménages privés dans les trois régions. La Région bruxelloise se distingue avec près de la moitié de ménages privés (47,1 %), soit 272 905 ménages, qui sont composés d'une seule personne. 50,4 % d'entre eux sont composés d'un homme et 49,6 % d'une femme. En Flandre et en Wallonie, les isolés représentent respectivement 29,9 % et 34,8 % des ménages privés, soit nettement moins qu'à Bruxelles.

Les couples mariés avec un ou plusieurs enfants représentent 17,7 % des ménages privés, ils sont ainsi le deuxième type de ménage le plus représenté en RBC. Les familles monoparentales

(1) ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE EN RBC, ENTRE 2014 ET 2024, POUR 10 000 HABITANTS



12 STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE (RBC ET BELGIQUE) AU 1ER JANVIER 2024, POUR 10 000 HABITANTS



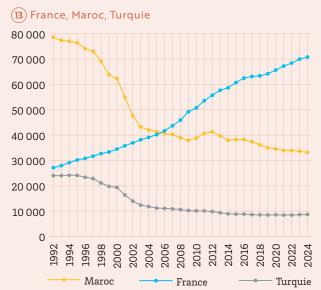


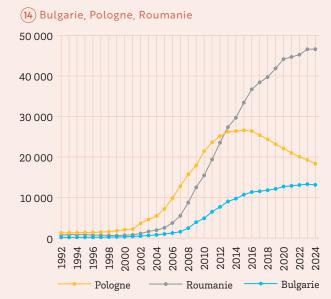
La présence étrangère à Bruxelles évolue et se diversifie

En tant que capitale et plus grande agglomération du pays, Bruxelles a été et reste une des principales portes d'entrée de l'immigration internationale en Belgique. De ce fait, la présence étrangère est historiquement importante en RBC. Néanmoins, l'histoire des flux migratoires internationaux, mais aussi l'évolution de la législation belge en matière d'acquisition de la nationalité belge, ont profondément modifié la composition de la présence étrangère selon la nationalité au cours des trente dernières années (13) (14) (15)):

- 1. De très nombreux Marocains et Turcs sont arrivés en RBC dès les années 1960, à la suite d'accords bilatéraux entre la Belgique et leur pays (Schoonvaere, 2014). Les changements législatifs des années 1980, 1990 et début 2000 leur ont favorisé l'accès à l'acquisition de la nationalité belge. La propension à acquérir la nationalité belge est plus élevée pour les Marocains et les Turcs que pour les ressortissants d'autres nationalités, notamment européennes. De ce fait, le nombre de ressortissants de ces deux pays a légèrement diminué dans les années 1990, et très nettement dans les années 2000 (13). Ils sont désormais nettement moins nombreux que les Français (en nette hausse), ce qui n'était pas le cas en 1992.
- 2. Après l'adhésion de leur pays à l'Union européenne dans les années 2000, les Polonais, Roumains et Bulgares sont arrivés en nombre en RBC (14). D'une part, le nombre de Polonais, a fortement augmenté entre 2000 et 2015, pour ensuite diminuer ces dernières années. D'autre part, le nombre de Roumains et de Bulgares augmente de façon très importante dès l'adhésion de leur pays en 2007, et ce jusqu'en 2020. Ce n'est que très récemment qu'il tend à stagner, du fait d'une propension relativement importante à acquérir la nationalité belge.
- 3. Que la migration soit de type économique (Brésil, Inde) ou pour fuir des situations de conflits (Guinée, Syrie, Ukraine), de nombreux ressortissants de pays tiers sont arrivés beaucoup plus récemment en RBC (15), dans des périodes parfois beaucoup plus limitées (2010-2015 pour les Guinéens, 2015-2018 pour les Syriens, 2022-2023 pour les Ukrainiens).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS EN RBC, PAR PAYS DE NATIONALITÉ (1992-2024)







Source : Statbel (RN), calculs IBSA

7

se hissent en troisième position et représentent 11,6 % des ménages privés. S'ensuivent les couples mariés sans enfant (8,7 %), les cohabitants sans enfant (5,5 %) et les cohabitants avec enfant(s) (5,2 %).

En résumé

Au cours de l'année 2023, la population de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a augmenté de plus de 8 400 habitants, pour frôler les 1,25 millions d'habitants au 1er janvier 2024. La RBC n'a jamais été aussi peuplée.

Dans sa composition, cette augmentation est stable depuis les années 2000 :

- Le nombre de naissances reste nettement plus élevé que celui des décès. Néanmoins, tant les naissances que les décès sont en diminution. Le solde naturel reste donc positif (+5 400), mais est en diminution.
- Le nombre de départs de la RBC vers les deux autres régions, bien qu'en légère diminution pour la seconde année consécutive,

reste nettement plus élevé que celui des arrivées en RBC en provenance des deux autres régions. De ce fait, le solde migratoire interne reste particulièrement négatif (-18 752). Néanmoins, chaque année, l'équivalent de la population de Watermael-Boitsfort vient s'installer à Bruxelles, en provenance de Flandre ou de Wallonie.

Le nombre d'arrivées en RBC en provenance de l'étranger est nettement plus important que le nombre de départs de la RBC vers l'étranger. De ce fait, le solde migratoire international est largement positif (+21 400). L'immigration internationale reste donc le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

Au 1er janvier 2024, la population de la RBC se distingue de celle des deux autres régions à plus d'un titre :

- Elle reste globalement nettement plus jeune, mais tend quand même à vieillir légèrement;
- Elle compte une proportion de ressortissants étrangers nettement plus élevée, et en augmentation constante, notamment du fait d'une diversification des pays de provenance;
- > Ses ménages privés y restent en moyenne plus petits, avec près d'un ménage sur deux composé d'une personne vivant seule.

Bibliographie

- → IBSA. HERMIA J-P., 2023. Baromètre démographique 2023 de la Région de Bruxelles- Capitale, Focus de l'IBSA n°61.
- → IBSA, WERTZ I., HERMIA J.-P., DE WAELE P., 2025. Comprendre la chute de la fécondité en Région de Bruxelles-Capitale, Focus de l'IBSA, à paraître.
- → SCHOONVAERE Q., 2014. Belgique-Maroc: 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique, Centre de recherche en démographie et société & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 93 p.

Glossaire

Espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'un groupe de personnes peut s'attendre à vivre, si les conditions de mortalité au moment de leur naissance restaient inchangées.

Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

Il représente le nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde (15 à 49 ans) si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge. Le taux de fécondité par âge est le rapport entre le nombre de naissances des mères d'un âge donné et le nombre de femmes ayant cet âge.

Mouvement naturel

Évolution de l'état de la population au cours d'une période donnée sous le seul effet des naissances et décès survenant durant cette période, à l'exclusion du mouvement migratoire.

Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. On parle de solde migratoire international pour les entrées et les sorties depuis et vers l'étranger, et de solde migratoire interne pour les entrées et les sorties depuis et vers le reste du pays. On parle de mouvement migratoire pour exprimer la part de l'évolution de l'état de la population au cours d'une période qui est due aux seuls effets des migrations (internes et internationales) survenant durant cette période.

Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux brut de mortalité

Nombre moyen de décès dans la population observée pour une année donnée, souvent exprimé pour mille individus.

Taux brut de natalité

Nombre moyen de naissances dans la population étudiée et pour une année donnée, souvent exprimé pour mille individus.

Notes

- La population prise en compte dans ce Focus est la population légalement domiciliée en RBC, à l'exception des personnes candidates au statut de réfugié (Registre d'attente).
- 2. Année des premières données utilisées dans ce Focus.
- 3. Il s'agit des naissances enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale selon Statbel. Il ne s'agit donc pas des naissances de facto, qui incluent toutes les naissances ayant eu lieu dans la Région, y compris celles issues de mères qui ne sont pas domiciliées en RBC.
- **4.** Valeur la plus élevée enregistrée depuis la création de la Région en 1989.
- 5. En effet, la proportion de personnes âgées a augmenté des années 1960 à 1990 dans l'actuelle RBC, du fait de la périurbanisation, c'est-à-dire de migrations centrifuges de la Région vers ses communes périphériques. Ce processus touchait principalement des jeunes ménages avec enfants, faisant mécaniquement augmenter progressivement la proportion de personnes âgées, restées sur place.
- 6. Cette hausse a été très importante tant au début des années 2000 (en passant de 27 000 à 35 000 sorties) qu'en 2021 (en passant de 40 000 à 45 000 sorties), année marquée par les suites de la pandémie de Covid-19.
- 7. Il faut noter que les ressortissants ukrainiens arrivés depuis mars 2022 ont directement bénéficié d'une protection temporaire. Ils n'ont pas dû introduire de demande d'asile et de ce fait n'ont pas été inscrits au Registre d'attente.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Aina Astudillo-Fernandez, Xavier Dehaibe, Isaline Wertz

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2024 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

